

Courriel 89

----- Message transféré -----

Sujet :à l'attention de Madame LEDU

Date :Fri, 8 Jan 2021 21:39:14 +0100 (CET)

De :Elie BARBEAU <vedereax@orange.fr>

Répondre à :Elie BARBEAU <vedereax@orange.fr>

Pour :mairie.le.saint@gmail.com

Bonsoir,

par ce courriel nous souhaitons exprimer notre désapprobation à l'extension de la Carrière de Pigeon.

Nous sommes originaires de Région Parisienne et nous avons décidé de nous installer sur la Commune du Saint dans le lieu dit de Bouthiry se trouvant à un kilomètre de la carrière en 2006.

Notre choix portait sur une qualité de vie liée à un environnement sain, avec nos deux enfants.

Nous avons connu la carrière Rouzic qui exploitait cette carrière pour y extraire un des meilleurs Granit de Bretagne pour la construction.

Suite au rachat de la carrière artisanale de Guernambigot par le Groupe Pigeon, il nous a semblé extrêmement dommage que le groupe Pigeon n'ait comme objectif que de réaliser du Granulat alors que le granit de construction dorénavant vient de l'étranger.

L'extension de la carrière pour réaliser quatre fois plus de granulat aura obligatoirement un impact sur l'environnement :

1_ par la circulation des camions de livraisons qui a déjà nécessité un agrandissement de la route desservant la carrière.

2_ par la poussière générée par le concassage du granit sur l'environnement proche de la carrière

3_ par un environnement naturel préservé qui sera très rapidement dégradé

4_ par un maraichage artisanal qui sera dégradé alors que les maraichers permettent l'émergence de circuits courts

5_ par des aménagements (bassins de décantations) qui vont être mis en place sans contrôle de qualité sur ces bassins et équipements

6_ par l'absence de calculs sur la quantité de poussière générée par une production de granit concassé 4 fois plus importante.

7_ par une attractivité négative quant à l'installation de familles prêt d'un environnement industriel de concassage

En espérant que toutes nos remarques soient prises en compte dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Cordialement

BARBEAU Elie et VEDERE Axelle